N° arrêté : 102-2025

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE : Attaché principal

Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu la délibération du 16 mars 2022 relative à la détermination des ratios promouvables,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 29 juin 2021,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'attaché principal est fixé comme suit pour l'année 2025.

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1) PALMER Lydie	Attaché– Echelon 8	1er décembre 2025

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et publication.

Article 3 : Le présent arrêté sera adressé à l'agent comptable et à la Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte d'Or qui en assure la publicité.

Fait à Seurre, le 17 juin 2025

Le Président,
Sébastien DELACOUR

Notifié le .....

Signature de l'agent :

Sébastien DELACOUR

Signature numérique de Sébastien DELACOUR
Date : 2025.06.18 15:02:09 +02'00'